

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Octobre 2024

Référence
2024_41

Objet de la délibération
Sancergues : participation aux frais de fonctionnement de l'école 2023-2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Date de la convocation
18/10/2024

Date d'affichage
18/10/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 25 Octobre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROC Caroline, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

Excusé(s) séance : Mme VANDENBUSSCHE Julie ayant donné procuration à M. CHANDAT David

Absent(s) : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial, M. COGNOT Gérard

A été nommé(e) secrétaire : Mme BROC Caroline

Objet de la délibération : Sancergues : participation aux frais de fonctionnement de l'école 2023-2024

Madame La Maire donne lecture des frais de fonctionnement 2023/2024 pour les écoles de Sancergues.

Le coût s'élève à 841.65 € par élève.

La commune d'Argenvières compte 5 enfants inscrits à l'école de Sancergues pour l'année scolaire 2023-2024 dont 1 enfant en année incomplète.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **autorise** Madame La Maire à mandater au compte 62878 les frais de fonctionnement 2023 /2024 pour les écoles de Sancergues pour un montant total de 3 871.59 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 29 Octobre 2024

La Maire
Francine MENARD

Le/La Secrétaire de séance
Mme BROC Caroline



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 31/10/2024

Transmis au contrôle de légalité le : 31/10/2024